

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

① N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 519 528

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②

N° 81 16887

⑤

Rouleau de mise en forme pour cheveux.

⑥

Classification internationale (Int. Cl.³). A 45 D 2/10.

②

Date de dépôt 4 septembre 1981.

③

③

③

Priorité revendiquée :

④

Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 28 du 18-7-1983.

⑦

Déposant : MERRYKENT LIMITED. — GB.

⑦

Invention de : J. A. Goodall.

⑦

Titulaire : *Idem* ⑦

⑦

Mandataire : Jean Akerman,
39, bd Suchet, 75016 Paris.

1

L'invention concerne des perfectionnements apportés aux rouleaux de mise en forme pour les cheveux.

Il convient, avant d'aborder les dispositions principales de l'invention, de rappeler les difficultés rencontrées à l'occasion de la mise en
5 forme des cheveux à l'aide des différents dispositifs actuellement sur le marché.

Parmi ces dispositifs, on citera tout d'abord les rouleaux chauffants appelés aussi boucleurs, qui se présentent sous la forme d'un corps cylindrique rigide, en matière plastique moulée, et comprenant le plus souvent sur plusieurs de ses génératrices, de courts picots destinés à l'accrochage de
10 la mèche à mettre en forme.

De tels rouleaux présentent en leur centre un passage axial pour une broche de mise en température, puis une fois chauds, sont dégagés de cette broche et posés sur les mèches à boucler. Les rouleaux rigides ont l'inconvénient d'être relativement lourds et leur coût de fabrication important
15 en raison de la matière première, des opérations de moulage, et de l'appareil chauffant qui comporte autant de broches chauffantes que de rouleaux. Sur le plan technique, un tel bigoudi chauffant produit une mise en forme régulière, comme par exemple un enroulement plat. Il y a donc absence d'ondulation dans l'enroulement de la boucle.

20 On connaît également un autre procédé de mise en forme des cheveux par bouclage à l'aide d'un rouleau rigide sur lequel on enroule la mèche à former, le rouleau garni recevant une pince métallique préalablement chauffée, et qui est placée à cheval sur la paroi cylindrique de ce bigoudi.

Ce dispositif présente les mêmes inconvénients, notamment
25 absence d'ondulation dans le bouclage, faible gonflant, et surtout très faible inertie thermique du rouleau et de la pince, ce qui donne une faible permanence au bouclage.

On connaît encore un rouleau de mise en forme très rudimentaire, consistant à revêtir un enroulement spiralé en fil métallique ductile d'un
30 manchon de papier aluminium. La mèche de cheveux est enroulée sur ce manchon, puis on comprime ensuite les deux extrémités de l'enroulement pour amener à contact jointif les spires de cet enroulement. Le métal de l'enroulement étant ductile, la déformation est permanente, la matière

du manchon forme des plis accordéon entre les spires de l'enroulement et prend ainsi en pince une partie du volume de la mèche de cheveux. Cette technique a pour résultat surprenant d'onduler les enroulements de la mèche. Toutefois, pour atteindre un tel résultat, il faut, durant la mise en forme, 5 maintenir à l'état serré les spires du rouleau, tout en le maintenant chauffé. Pour cela, on utilise des fers à friser classiques, préalablement chauffés et l'on emprisonne avec maintien manuel les spires des rouleaux entre les becs de ces fers. Cette opération entraîne la technique du mèche à mèche, très longue, fastidieuse et physiquement pénible, si bien que cette technique 10 n'est que très peu utilisée tant au stade particulier qu'au stade professionnel. En plus, le papier aluminium des rouleaux est extrêmement fragile, la manipulation délicate, et leur usage très limité dans le temps, ce qui le rend inapte à l'usage professionnel.

La présente invention a en conséquence pour but principal 15 de remédier aux inconvénients ci-dessus rappelés, en fournissant un nouveau type de rouleau, du genre décrit en dernier lieu, mais présentant des caractéristiques de structure assurant une pose et une dépose rapide, la possibilité de très nombreux réemplois, pouvant être préchauffé avant pose et chauffé en cours de pose.

20 L'invention a aussi pour but de fournir un rouleau de bouclage de bonne qualité et de fabrication simple.

L'invention concerne à cet effet un rouleau de mise en forme pour cheveux, notamment pour obtenir un bouclage ondulé à froid ou à chaud, caractérisé en ce qu'il comprend en combinaison :

25 d'une part,

- un rouleau formé d'une armature spiralée en fil à ressort de manière à pouvoir être alternativement comprimé et décomprimé sans déformation permanente, cette armature étant recouverte d'un manchon de revêtement formé d'un complexe à âme en feuille d'aluminium revêtue double face d'une couche de

30 protection à haute résistance mécanique,

d'autre part,

- une pince, en forme générale de U dont les branches sont réalisées pour venir à contact sur les extrémités transversales du rouleau, de manière à le maintenir à l'état comprimé entre lesdites branches, notamment pendant le temps de mise 35 en forme d'une mèche.

Grâce à cette disposition principale, on obtient un rouleau de pose et dépose instantané, la pince permet de maintenir le rouleau à l'état comprimé sur la mèche de cheveux aussi longtemps qu'on le désire, sans intervention manuelle.

5 Suivant une disposition de l'invention, la couche à haute résistance mécanique du manchon de revêtement est une matière plastique, en particulier un polypropylène.

Cette réalisation permet notamment un très grand nombre de mises en places des rouleaux, sans altération de la feuille d'aluminium.

10 Suivant une autre disposition, la pince de compression est réalisée métallique, de manière à pouvoir être préchauffée avant pose, et transmettre ses calories au rouleau pendant le temps de pose sur une mèche.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront encore de la description détaillée qui suit d'un mode d'exécution de l'invention,

15 donné à titre d'exemple et représenté sur les dessins annexes dans lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective d'un rouleau suivant l'invention.

La figure 2 est une vue en perspective montrant un manchon de revêtement de l'armature du rouleau.

20 La figure 3 est une coupe longitudinale du rouleau montrant le montage du manchon de revêtement.

La figure 4 est une vue en perspective du rouleau complet à l'état de service pour la mise en forme d'une mèche.

25 Suivant l'invention, le rouleau pour la mise en forme des cheveux est désigné par la référence générale 10. Le rouleau 10 se compose d'une armature spiralée 11, en fil à ressort, de manière à pouvoir être alternativement comprimé et décomprimé sans déformation permanente. L'armature 11 est recouverte d'un manchon de revêtement 12. Le manchon de revêtement est constitué comme montré figure 2, d'une âme 13 en feuille
30 d'aluminium, revêtue double face d'une couche de protection 12a, 12b, à haute résistance. La matière de revêtement est de préférence une matière plastique notamment un polypropylène.

L'armature spiralée 11, à l'état détendu, présente une longueur totale l sensiblement plus petite que la longueur l' du manchon 12, ce grâce à quoi, comme montré figure 3, les extrémités du manchon 12, sont introduites à l'intérieur du passage axial de l'armature 11.

5 Grâce à cette disposition, on obtient une fixation rapide et simple du manchon sur l'armature.

On comprend, que grâce à ce montage, il est possible de comprimer le rouleau comme montré en figure 4. Pour permettre cette compression, le rouleau coopère avec une pince 14, en forme générale de U dont les branches s'appliquent sur les deux extrémités frontales du rouleau 10. La pince 14 est réalisée de préférence métallique, de manière à pouvoir conduire de la chaleur aux spires de l'armature, et au manchon du rouleau.

La pince a donc une double fonction, d'une part une fonction mécanique pour maintenir le rouleau à l'état serré sur une mèche de cheveux, d'autre part, pour transmettre de la chaleur à ce même rouleau. Pour cette transmission de chaleur, la pince peut être préchauffée avant pose du rouleau sur une mèche. La pince peut également être chauffée directement par convection, c'est-à-dire par le courant d'air chaud d'un sècheur du genre sèche-cheveux en soi connu.

20 Les deux branches de la pince 14 comportent au moins deux orifices alignés 15, pour le passage d'une épingle d'immobilisation 16, ce grâce à quoi il est possible de brocher l'ensemble pince et rouleau à la base d'une mèche de cheveux.

Dans le cas où la pince est exclusivement utilisée avec l'action d'un sèche-cheveux à air chaud, il est avantageux qu'elle soit réalisée en métal ajouré ou en métal déployé, afin de favoriser l'action de séchage par convection.

Le rouleau suivant la présente invention présente de nombreux avantages. Il présente tout d'abord une grande solidité à l'usage et peut être réutilisé un très grand nombre de fois sans que l'enveloppe ne se déchire.

L'armature spiralée, à effet de ressort, permet, à la fin d'un cycle de mise en forme, une libération automatique des cheveux grâce à la force de décompression du ressort. Le rouleau suivant l'invention peut être aussi bien utilisé à chaud qu'à froid sur des cheveux secs ou humides.

5 Le temps de mise en place est extrêmement rapide et le maintien du rouleau sur la mèche n'exige plus la présence d'une intervention manuelle aussi longtemps que la pince maintient le rouleau à l'état comprimé. Un tel rouleau donne notamment des enroulements ondulés, c'est-à-dire une frisure du genre de celle obtenue antérieurement par usage des fers à friser.

10 Il résulte par ailleurs, des caractéristiques de construction du présent rouleau, un gain de temps extrêmement appréciable dans l'obtention de mise en forme ondulée de mèches de cheveux, ce qui présente un intérêt très important sur le plan particulier et professionnel.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de
15 réalisation et d'exécution ci-dessus décrits et représentés, pour lesquels on pourra prévoir d'autres variantes sans pour cela sortir du cadre des revendications annexées.

REVENDEICATIONS

- 1) Rouleau de mise en forme pour cheveux, notamment pour obtenir un bouclage ondulé à froid ou à chaud, caractérisé en ce qu'il comprend en combinaison :
- 5 d'une part,
- un rouleau formé d'une armature spiralée en fil à ressort, de manière à pouvoir être alternativement comprimé et décomprimé sans déformation permanente, cette armature étant recouverte d'un manchon de revêtement formé d'un complexe à âme en feuille d'aluminium revêtue double face d'une couche de protection à haute
- 10 résistance mécanique,
- d'autre part,
- une pince en forme générale de U dont les branches sont réalisées pour venir à contact sur les extrémités transversales du rouleau, de manière à le maintenir à l'état comprimé entre lesdites branches, notamment pendant le temps de mise
- 15 en forme d'une mèche.
- 2) Rouleau selon la revendication 1, caractérisé en ce que la couche à haute résistance mécanique du manchon de revêtement est une matière plastique en particulier un polypropylène.
- 3) Rouleau selon la revendication 1, caractérisé en ce que la
- 20 pince de compression est réalisée métallique, de manière à pouvoir être préchauffée avant pose et transmettre ses calories au rouleau pendant le temps de pose sur une mèche.
- 4) Rouleau suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la pince de compression comprend au moins deux orifices alignés dans ses
- 25 branches pour le passage d'une épingle d'immobilisation par brochage dans la base d'une mèche.
- 5) Rouleau selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la pince de compression est en métal ajouré.

FIG. 1

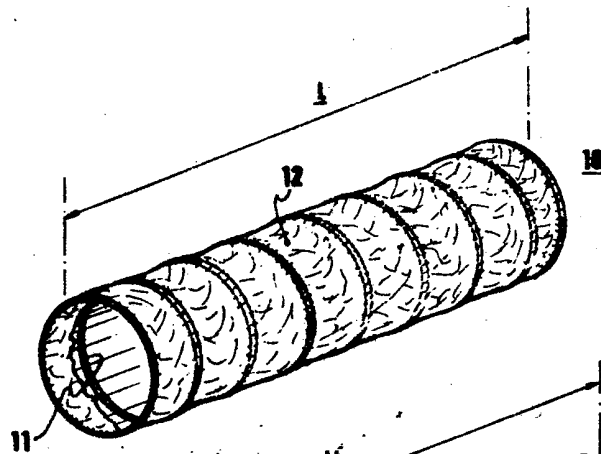


FIG. 2

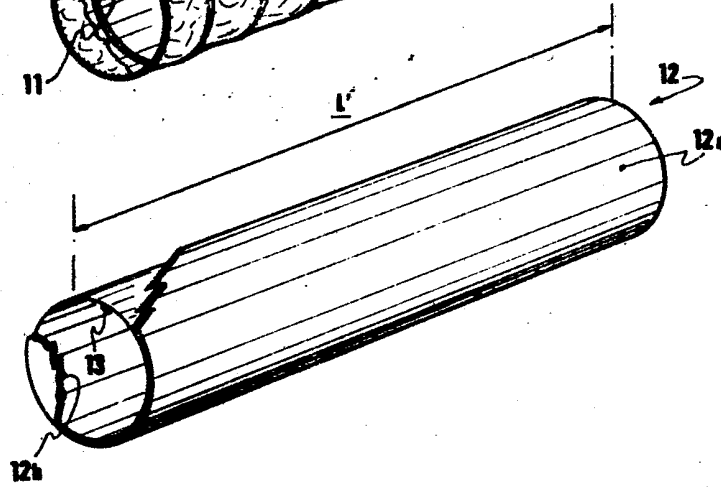


FIG. 3

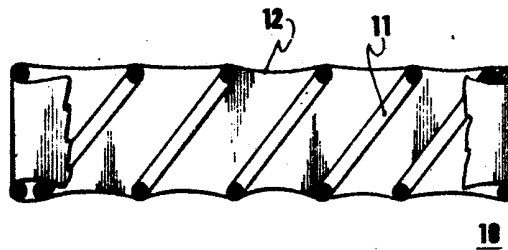


FIG. 4

